



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEUX-SÈVRES

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°79-2016-057

PUBLIÉ LE 23 MAI 2016

Sommaire

Pref79

79-2016-04-27-004 - 23-05-16 Modification Jury Recyclage BNSSA PREFECTURE
SIDPC (2 pages)

Page 3

Pref79

79-2016-04-27-004

23-05-16 Modification Jury Recyclage BNSSA
PREFECTURE SIDPC

Préfecture
Direction du cabinet
Service interministériel de défense et de protection civile

ARRETE N°14 du 27 avril 2016

portant constitution du jury d'examen de vérification de maintien des acquis du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique

~~~~~
Le Préfet des Deux-Sèvres
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite
~~~~~

VU les articles D.322-11 et suivants; l'article A. 322-8 et suivants du Code du Sport;

VU le décret n° 89-685 du 21 septembre 1989 modifié relatif à l'enseignement contre rémunération et à la sécurité des activités physiques et sportives;

VU le décret n° 91-834 du 30 août 1991 modifié relatif à la formation aux premiers secours;

VU l'arrêté du 23 janvier 1979 modifié fixant les modalités de délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique;

VU l'arrêté du 5 septembre 1979 modifié portant agrément des associations en vue de la préparation au brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique;

VU l'arrêté du 8 novembre 1991 modifié relatif à la formation aux premiers secours;

VU l'arrêté du 24 mai 2000 portant organisation de la formation continue des premiers secours;

VU l'arrêté du 24 août 2007 modifié fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « premiers secours en équipe de niveau 1 » (PSE 1) ;

VU l'arrêté du 22 juin 2011 modifiant l'arrêté du 23 janvier 1979 modifié fixant les modalités de délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique;

VU la circulaire N°NOR/IOCE 11.29170.C du 25 octobre 2011

VU le dossier présenté par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations en vue de l'organisation d'un examen de vérification de maintien des acquis du B.N.S.S.A.;

SUR proposition de Mme la Directrice de Cabinet ;

ARRETE :

Article 1er – Une session d'examen de secourisme pour l'obtention de l'attestation de validation de maintien des acquis du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique est organisée :

- ▶ Le vendredi 27 mai 2016 à partir de 8h00, à la piscine militaire couverte de l'ENSOA de Saint-Maixent l'Ecole.

Article 2 - Le jury d'examen est ainsi composé :

Président :

- M. Richard FORNES, Maître nageur sauveteur , Professeur d'Education Physique et Sportive, représentant M. le Préfet des Deux-Sèvres ;

Membres :

- M. Peter RESCHE, BNSSA, Formateur PSE1/PSE2 ;
- Mme Marie-Claude BONTEMPS, BEESAN ;
- M. David CHILET, BEESAN.

Article 3 - M. le Secrétaire Général, Mme la Directrice de Cabinet, M. le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations, Mme le Chef du Service Interministériel de Défense et de Protection Civile sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs.

Le Préfet,
Pour le Préfet et par délégation,
La Sous-Préfète, Directrice de Cabinet,



Hélène TOBIE